



COMPTES PARKING

N.C.R
79 BD EXELMANS 75016 PARIS
SIRET:52402756200015
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR12524027562

TITULAIRE PRINCIPAL

Entreprise (si client particulier, veuillez passer directement à la section suivante)

Dénomination sociale : _____

Lieu d'incorporation : _____

Numéro d'incorporation : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Type d'investissement : Pour le compte de l'entreprise Pour le compte d'un associé* Pour le compte d'Autres**

* Merci de joindre un justificatif du statut d'associé ** Autorisé uniquement pour les sociétés de gestion et d'investissement, family offices, ou gestionnaires de fortune.

Veuillez spécifier l'origine du mandat du signataire : Directeur/Gérant Mandataire interne* Mandataire externe*

* Merci de joindre une procuration tamponnée de l'entreprise

Représentant / Titulaire particulier

Nom : _____

Nom de jeune fille (si applicable) : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Situation familiale : Célibataire (dont veuf(ve) ou divorcé(e) Marié(e) Union Libre (dont PACS)

Si le titulaire est mineur / en situation de tutelle / ou de curatelle, Indiquez ci-dessous les renseignements relatifs à l'autorité signataire :

Nom : _____

Prénom : _____

Société (pour les personnes morales uniquement) : _____

Origine du mandat : Parent du titulaire Mandataire* Curateur* * Merci de joindre un élément justificatif notarié

Date de naissance : ____/____/____ Nationalité : _____

Téléphone : _____

Email : _____@_____

Document présenté : Carte Nationale d'Identité Passeport Carte de séjour ou de résident(e)

Numéro : _____

Statut : Salarié non cadre (CDD, CDI)

Salarié cadre

Travailleur indépendant

Profession libérale

Intermittent / Intérimaire

Artisan / Exploitant agricole

Retraité

Fonctionnaire

En recherche d'emploi

Profession : Service public

Administratif et commercial

Commerce / Artisanat / Agriculture

Hôtellerie / Restauration / tourisme

Professions médicales et scientifiques

Autres professions libérales (droit, consulting...)

Métiers de l'Art

Métiers du bâtiment & du Génie civil

Communication / Informatique / autre ingénierie

Description (ou autre) : _____

Formation / Qualification professionnelle : _____

Le titulaire travaille-t-il au sein d'un établissement financier : non oui, la société : _____

Attention Arnaque !

CO-TITULAIRE (si applicable)

Nom : _____
Nom de jeune fille (si applicable) : _____
Prénom(s) : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Date de naissance : ____/____/____ Nationalité : _____
Téléphone : _____
Email : _____@_____

Document présenté : Carte Nationale d'Identité Passeport Carte de séjour ou de résident(e)
Numéro : _____

DUREE ET REMUNERATION DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de 12 mois avec un rendement de 1.21 % net mensuel et une garantie de capital de 100%.

Nom et prénom du Titulaire : _____ Paraphe du Titulaire : - _____

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION INITIALE

Montant total du versement initial : vingt-mille-quatre-cents euros

Désignation du compte de support

Le versement émane-t-il du compte exclusif du titulaire ? Oui Non

Le titulaire désire-t-il recevoir ses versements sur ce compte ? Oui⁽¹⁾ Non⁽¹⁾

(1) Joindre un RIB ou un RICE

Déclaration sur l'honneur

Je déclare sur l'honneur être le titulaire et bénéficiaire du présent compte de support et n'expose pas la banque à une violation des normes de lutte contre le blanchiment d'argent.

Nom et prénom du titulaire : _____ Paraphe du titulaire : _____

CONDITIONS PRINCIPALES

Nom du produit : **COMPTE PARKING**

Stratégie de gestion : Conservatrice Exposée Autre :

Disponibilité des fonds : immédiate à échéance

Versement des intérêts : mensuel trimestriel annuel à échéance

Garantie des fonds : non couvert capital totale (capital + intérêts)

CONDITIONS TARIFAIRES

Les conditions tarifaires suivantes s'appliquent à une souscription au service de gestion :

Service	Honoraires
Ouverture de compte	/
Accès en ligne	/
Frais de marché / Frais de banque	/
Frais de garde / Frais de gestion	/
Commission de performance	Intégrée au rendement contractuel

CONSULTATION EN LIGNE

En souscrivant au compte découverte, je demande à recevoir mon code d'accès confidentiel afin de pouvoir consulter ou gérer mon portefeuille en ligne. Si je dispose déjà d'un code d'accès aux services en ligne pour d'autres contrats accessibles via mon espace personnel, je demande à ce que cette nouvelle souscription soit également accessible via ce même code.

Email : _____ @ _____

BENEFICIAIRE EN CAS DE DECES DU TITULAIRE

- Le conjoint ou le partenaire de PACS du titulaire, à défaut, les enfants du titulaire, nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les héritiers du titulaire.
- Autre(s) bénéficiaire(s) (nom, prénom, date de naissance et répartition si applicable) :

Nom	Prénom	Adresse complète	Proximité	Parts
			TOTAL	100%

SIGNATURE

Le Titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales figurant en annexe du présent formulaire d'ouverture de compte.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signataire : _____

Signature du titulaire précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Article 1 – DEFINITION

Le compte parking est un compte à terme sur lequel les sommes déposées par le titulaire font l'objet d'une garantie intégrale et sont bloquées pendant une période déterminée précisée aux conditions particulières.

Article 2 – CONDITIONS D'OUVERTURE

Le présent contrat est soumis aux dispositions légales européennes et fédérales, notamment le Règlement (UE) 596/2014 et les Directives 2002/65/EC, 2009/110/EC et 2013/36/EU, révisées par la Directive 2014/65/EU de l'Union Européenne, ainsi que le règlement de l'Autorité Fédérale de Supervision Financière

Le compte découverte peut être souscrit par toute personne physique majeure et résidente en Europe. Le titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au compte pour le compte de la personne protégée.

3.1-MODALITE D'OUVERTURE

La date d'ouverture du compte à terme est celle du versement de la souscription. En vertu de la Directive 2014/92/UE de l'Union Européenne sur la transparence en matière bancaire et financière, N C R est éligible à exercer ses transactions au travers de comptes de correspondance ou de collection auprès d'une chambre de compensation agréée, et permettant, à tout moment, une identification immédiate des capitaux clients.

3.2 - Compte support

Le compte support « compte de versement » est le compte depuis lequel est émise la somme à bloquer sur le compte à terme, et vers lequel sont émis les retraits,

versements périodiques de revenus de placement, ou la balance du compte à clôture. En désignant ce compte, le titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son titulaire par écrit simple 1 (un) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte à terme.

3.3 – Durée

La durée du compte à terme est de 12 (douze) mois à compter de la date d'ouverture précisée à l'article 3.1 des présentes. A son échéance et sur demande, le compte à terme sera clôturé dans les conditions prévues à l'article 5.1 ci-après.

3.4 – Versement

Le montant minimum du dépôt à l'ouverture du compte à terme est de **vingt-mille-quatre-cents euro(20400 €)**.

3.5 - MODALITE DE RENUMERATION

3.5.1. Taux de rémunération

Le montant total du dépôt porté au crédit du compte, sur la durée convenue, est rémunéré au taux de rendement mensuel net de 1.21%, frais de gestion et impôts prélevés à la source. Le barème de taux est garanti jusqu'à l'échéance du contrat. Le taux est fixe et le titulaire renonce à toute prétention sur les performances réelles du fond attendant.

3.5.2. Mode de calcul des intérêts

Les intérêts sont acquis par mois entiers de dépôt et sont calculés selon la méthode des intérêts simples ou composés, selon le module sélectionné dans le bulletin de souscription. Le calcul des intérêts débute à la date de dépôt des sommes sur le compte à terme. A l'issue d'une période donnée, c'est sur le montant du dépôt initial majoré des intérêts générés pendant la(les) période(s) précédente(s) que sont calculés les intérêts de la période suivante. Le 1er jour du début de la période est inclus dans le calcul de la rémunération et le dernier jour de la période en est exclu.

3.5.3. Paiement des intérêts à échéance

Les intérêts sont versés à échéances mensuelles ou trimestrielles, selon la volonté du titulaire. En l'absence d'instruction en la matière de la part du Titulaire, les intérêts sont portés au crédit du compte et intégrés à la balance de ce dernier.

3.6 - Décès du titulaire

Le décès du titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés par la procédure testamentaire. Le titulaire peut néanmoins de son vivant identifier spécifiquement des bénéficiaires uniques pour son compte en remplissant le formulaire fourni par NCR FRANCE. 3.7 – Transfert. Hormis le cas susmentionné à l'article 3.6, le compte découverte ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

Article 4 – FISCALITE

Les intérêts reversés par NCR FRANCE dans le cadre du compte découverte sont soumis à la fiscalité locale, conformément aux dispositions normatives en vigueur et des conventions fiscales internationales. Le taux de rémunération tel que décrit dans les présentes, ou dans les brochures commerciales et techniques de NCR sont des taux nets d'impôt.

Article 5 – CLOTURE

Le compte parking entraîne automatiquement la clôture du compte à terme. A cette date, le capital et les intérêts nets seront versés sur le compte de support du titulaire tel que décrit ci-avant.

Article 6 – LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément à la Directive 2006/73/EC du 02/09/2006 de l'Union Européenne, ainsi qu'à la loi LGBl Sorgfaltspflichtsgesetz et l'ordonnance Sorgfaltspflichtenverordnung portant sur la lutte contre le Blanchiment d'Argent (AML) et le financement du terrorisme, NCR FRANCE est tenu de procéder à l'identification des clients.

A ce titre, NCR FRANCE est tenu d'appliquer des mesures de vigilance particulières à l'égard des Personnes Politiquement Exposées. NCR FRANCE est également tenu de s'informer auprès de ses clients pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors.

Le titulaire s'engage à signaler NCR FRANCE, toute opération exceptionnelle par rapport aux opérations habituellement enregistrées sur son compte et à fournir sur demande de celle-ci, toute information ou document requis.

Article 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre de sa relation avec le titulaire, NCR FRANCE est amené à recueillir des données à caractère personnel concernant le titulaire, à les traiter notamment en mémoire informatisée selon les dispositions légales en vigueur. Les données à caractère personnel ainsi recueillies sont obligatoires et ont pour principales finalités la tenue et la gestion du (des) compte(s). Le refus par le titulaire/représentant légal/mandataire de communiquer tout ou partie de ses données peut entraîner le rejet de la demande. NCR FRANCE est tenu au secret professionnel. Toutefois, NCR FRANCE est autorisé par le titulaire/représentant légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes

Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Le titulaire/représentant légal/mandataire disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

Article 8 – RECLAMATION – MEDIATION

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du titulaire. Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le titulaire sur le point de sa réclamation.

Article 9 – GARANTIE DES DEPOTS

Les dépôts et autres fonds remboursables sont couverts par le mécanisme de garantie géré dans les conditions et selon les modalités définies par les textes en vigueur.

La protection des dépôts effectués auprès de NCR FRANCE est assurée par :

- Une caution en numéraire auprès de l'Autorité Prudentielle fédérale correspondant à la totalité des balances de capitaux clients, majorée de 20%.
- Le Fonds Européen de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) selon la Directive Européenne 2014/59/EU sur la protection des consommateurs bancaires.
- Une chambre de compensation (clearing house) en charge de la sécurisation des transactions entre le Client et NCR FRANCE, ainsi qu'entre NCR FRANCE et les différents intervenants financiers.

En cas de défaillance, le délai d'indemnisation maximal est de 15 jours ouvrables, en Euro uniquement.

SIGNATURES

Pour N.C.R FRANCE

Signataire: Olivier DUBUISSON

Qualité : Agency Director

Signature (signature électronique) :

Pour le Client

Signataire :

Qualité : Titulaire

Date (jj/mm/aaaa) : / /

Signature :
